Ceremonie de la Promotion
AU DOCTORAT.

Le doyen de la faculté de médecine :

Mr. le Recteur, je suis chargé de vous prier de promouvoir au doctorat en médecine M. déjà licencié dans le même art, qui a accompli tout ce qui est prescrit pour obtenir le grade que je sollicite pour lui, comme on peut le voir par l'instrument que je tiens en main.

Le Recteur :

Qu'on le lise.

Le Secrétaire lit le procès-verbal de la soutenance.

Le Recteur :

MM. les professeurs et docteurs ici présents, consentez-vous à ce que cette demande soit accordée ?

Si la réponse est affirmative,

Le Recteur :

Qu'on fasse venir le candidat.

Le Recteur, après l'arrivée du candidat :

Comme il est à désirer que ceux qui ont dans l'Université le plus haut grade. . . . . il ne suffit pas pour que je vous le confie, que vous en soyez maintenant digne ; je dois encore prendre des précautions pour l'avenir. En conséquence, je vous requiers de répondre, sur votre honneur, aux questions que je vais vous adresser.

Le Recteur :

Promettez-vous qu'il n'y aura jamais rien dans votre conduite qui soit indigne du grade que vous demandez ?

Promettez-vous que dans l'enseignement, si vous vous y livrez, vous aurez toujours pour guide ce que vous croyez être la vérité, et pour but principal le bien des élèves et l'honneur de notre établissement ?

Promettez-vous que dans la pratique de votre art, vous choisirez toujours de tous les moyens, celui que vous croirez préférable, dans l'intérêt du patient, pourvu toutefois qu'il soit permis ?

Promettez-vous que lorsque vous verrez vos patients en danger de mort, vous les en avertirez, afin qu'il pourvoient à leur salut éternel ?

Promettez-vous à cette Université reconnaissance et respect filial ?

Consentez-vous à perdre votre grade, si vous veniez à manquer en matière notable à quelqu'une des promesse que vous venez de faire ?

Puisqu'il en est ainsi, moi, Recteur de cette Université, en vertu du pouvoir octroyé par la charte qui la constitue, et du consentement des professeurs et docteurs ici présents, je vous créé et proclame docteur en médecine avec tous les droits, honneurs et priviléges qui appartiennent à ce grade,

Approchez pour recevoir les insignes et diplomes de votre grade.